

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 19 décembre 2014

COMPTE RENDU

de la séance du Conseil Municipal qui a eu lieu le 19 décembre 2014 à 18h30, à la salle Jean Monnet.

La convocation à cette séance, avec indication de l'ordre du jour, a été adressée à chaque membre le 12 décembre 2014.

Ont assisté à la séance, sous la présidence de M. Christian GLIECH, Maire : Mmes et MM.

HUCK Jean-Claude, SCHWARTZ Norbert, FEYEREISEN-HAINE Evelyne, KOCHERT Jacky, MATTER Isabelle, PIQUARD Jean-Louis, KELLER Martial, GREBMAYER Sabine, FISCHER Etienne, WENDLING Anne-Marie, WENNER Sylvie, CAN Veysel (qui arrive en cours de séance à 18h40 après le vote du point 3), CADENE-SCHULIK Francine, EHRISMANN Etienne, GRUSSEMER-HOFFSCHIER Vincianne, BODOT Didier, AKSOY Zehra, ABEELACK Boz, TYBURN Jean-Max, DAMBACHER Sandra, PFEFFER Jean-Louis, FISCHER Joseph, FISCHER-JUNCK Sandra, BASTIAN Gabriel, KRIEGER André

Etaient excusés (avec procuration de vote) : Mmes

SCHWEINBERG Nadine qui a donné procuration à Mme Isabelle MATTER
WECKER Elisabeth qui a donné procuration à Mme Anne-Marie WENDLING
DHEURLE Joëlle qui a donné procuration à M. TYBURN Jean-Max

Le quorum pour délibérer est atteint lors de la séance

M. Norbert SCHWARTZ, Adjoint au Maire, est désigné comme secrétaire et M. Bernard BETSCH, secrétaire adjoint.

Délibérations transmises à la Préfecture les 23/12/2014 et 29/12/2014 et publiées par affichage le 05/01/2015.

M. le Maire passe ensuite à l'ordre du jour (le point 11 est complété suite à la commission d'appel d'offres et le point 15. ECHANGE SCI QUAI DES FRERES (REGULARISATION) est ajouté à l'ordre du jour)

1. DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N°5 - BUDGET VILLE
2. DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N°2 - BUDGET EAU
3. PERTES SUR CREANCES IRRECOUVRABLES
4. DECISION AVANT VOTE DU BUDGET 2015
5. CONTRAT DE TERRITOIRE DU PAYS DE WISSEMBOURG 2015-2017
6. INDEMNITE DE CONSEIL AU TRESORIER
7. SUBVENTION ASSOCIATION SPORTS ET LOISIRS ECOLE D'ALTENSTADT
8. ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS POUR L'EXERCICE 2015
9. TARIFS MUNICIPAUX
10. ANIMATION DU SITE NATURA 2000 DE LA LAUTER - ANNEE 2015 - PROGRAMME D'ACTIONS ET PLAN DE FINANCEMENT
11. ATTRIBUTION DU MARCHÉ POUR LA FOURNITURE DE GAZ
12. INSTRUCTION DES DEMANDES D'AUTORISATIONS D'URBANISME – AVENANT
13. SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LA SOCIÉTÉ DES ÉDITEURS ET AUTEURS DE MUSIQUE
14. VENTE VILLE DE WISSEMBOURG / M. JEAN-JOSEPH MEYER

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 19 décembre 2014

15. ECHANGE SCI QUAI DES FRERES (REGULARISATION)
16. CHASSE AGRÉMENT DES CANDIDATS POUR LE LOT N°7 MIS EN ADJUDICATION
17. ECOLE DE MUSIQUE – MODIFICATION DE POSTES
18. DONS AU MUSÉE WESTERCAMP – ANNÉE 2014
19. RENONCIATION AU DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN
20. BILAN DES CONVENTIONS
21. BILAN DES OPÉRATIONS IMMOBILIÈRES DE LA VILLE RÉALISÉES EN 2013
22. DIVERS

*****Séance publique*****

1. DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N°5 - BUDGET VILLE

Dans le cadre d'un réajustement des dépenses de fonctionnement du budget Ville 2014, le **Conseil municipal**, après en avoir délibéré, décide avec vingt deux voix pour et six abstentions (TYBURN Jean-Max, DAMBACHER Sandra, PFEFFER Jean-Louis, FISCHER Joseph, FISCHER-JUNCK Sandra et par procuration et DHEURLE Joëlle) d'approuver la décision budgétaire modificative n°5 suivante:

Compte	n° compte	Intitulé	Situation ancienne	Modifications	Situation nouvelle
Dépenses de fonctionnement	60611 fct 412	eau - Stade Altstadt	4 400 €	+ 3 000 €	7 400 €
Dépenses de fonctionnement	60621 fct 212	fioul - école St Jean	24 000 €	- 5 000 €	19 000 €
Dépenses de fonctionnement	60631 fct 020	produits d'entretien - bâtiments communaux	21 700 €	+ 2 000 €	23 700 €
Dépenses de fonctionnement	611 fct 812	contrats de prestations de services - collecte déchets divers	4 000 €	+ 2 000 €	6 000 €
Dépenses de fonctionnement	6135 fct 813	locations mobilières - balayeuse	0 €	+ 15 000 €	15 000 €
Dépenses de fonctionnement	6135 fct 024	locations mobilières - pentecôte	12 000 €	+ 2 500 €	14 500 €
Dépenses de fonctionnement	6135 fct 314	locations mobilières - matériel LA NEF	1 300 €	+ 1 500 €	2 800 €
Dépenses de fonctionnement	61521 fct 823	entretien terrains - espaces verts (tonte, ...)	45 300 €	+ 19 000 €	64 300 €
Dépenses de fonctionnement	61524 fct 833	entretien bois et forêts	60 000 €	+ 20 000 €	80 000 €
Dépenses de fonctionnement	61551 fct 813	entretien matériel roulant - balayeuse	4 000 €	+ 7 000 €	11 000 €
Dépenses de fonctionnement	6228 fct 833	divers honoraires forêts	3 000 €	+ 2 000 €	5 000 €

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 19 décembre 2014

Dépenses de fonctionnement	6241 fct 833	transport de biens - débardage bois	97 000 €	+ 8 000 €	105 000 €
Dépenses de fonctionnement	6282 fct 833	frais de gardiennage forêts - chasse	34 000 €	- 18 000 €	16 000 €
Dépenses de fonctionnement	60633 fct 822	fournitures de voirie - sel de dégel	11 200 €	- 7 000 €	4 200 €
Dépenses de fonctionnement	60612 fct 314	frais d'électricité et gaz - LA NEF	62 000 €	- 10 000 €	52 000 €
Dépenses de fonctionnement	60632 fct 024	fournitures petit équipement - cérémonies et fêtes	4 000 €	- 2 000 €	2 000 €
Dépenses de fonctionnement	60632 fct 814	fournitures petit équipement - éclairage public	3 000 €	- 2 000 €	1 000 €
Dépenses de fonctionnement	60632 fct 813	fournitures petit équipement - balayeuse	4 500 €	- 2 000 €	2 500 €
Dépenses de fonctionnement	6188 fct 811	autres frais divers - cours d'eau	3 000 €	- 3 000 €	0 €
Dépenses de fonctionnement	64111 fct 823	rémunération personnel titulaire - espaces verts	57 000 €	+ 25 000 €	82 000 €
Dépenses de fonctionnement	64131 fct 020	rémunération personnel non titulaire - administration générale	96 000 €	- 25 000 €	71 000 €
Dépenses de fonctionnement	64118 fct 020	autres indemnités titulaires - administration générale	174 000 €	- 30 000 €	144 000 €
Dépenses de fonctionnement	64138 fct 020	autres indemnités non titulaires	0 €	+ 60 000 €	60 000 €
Dépenses de fonctionnement	64168 fct 020	autres emplois d'insertion - service technique	25 000 €	- 25 000 €	0 €
Dépenses de fonctionnement	6456 fct 020	versement supplément familial de traitement	14 000 €	+ 3 000 €	17 000 €
Dépenses de fonctionnement	6478 fct 01	autres charges sociales	0 €	+ 2 000 €	2 000 €
Dépenses de fonctionnement	6417 fct 211	rémunérations des apprentis - écoles maternelles	38 000 €	- 10 000 €	28 000 €
Dépenses de fonctionnement	6531 fct 020	indemnités des élus	150 000 €	- 3 000 €	147 000 €
Dépenses de fonctionnement	6534 fct 020	cotisation sécurité sociale part patronale des élus	15 000 €	+ 3 000 €	18 000 €
Dépenses de fonctionnement	6554 fct 833	participation SIVU forestier	297 000 €	- 30 000 €	267 000 €

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 19 décembre 2014

Dépenses de fonctionnement	6558 fct 811	contributions obligatoires - assainissement pluvial	96 000 €	+ 2 000 €	98 000 €
Dépenses de fonctionnement	6618 fct 01	intérêts - ligne de trésorerie	27 000 €	+ 5 000 €	32 000 €
Dépenses de fonctionnement	022 fct 01	dépenses imprévues	30 200 €	- 10 000 €	20 200 €

Cette décision budgétaire modificative tient lieu de décision modificative n° 5.

La commission des finances a émis un avis favorable et unanime.

2. DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N°2 - BUDGET EAU

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents d'approuver la décision budgétaire modificative n°2 du budget eau ci-dessous (montant en HT) :

Compte	n° compte	Intitulé	Situation ancienne	Modifications	Situation nouvelle
Dépenses d'exploitation	604	Branchements eau	35 000 €	+ 11 000 €	46 000 €
Dépenses d'exploitation	615	Entretien réseau AEP	222 000 €	- 11 000 €	211 000 €

Cette décision budgétaire modificative tient lieu de décision modification n° 2.

La commission des finances a émis un avis favorable et unanime.

3. PERTES SUR CREANCES IRRECOUVRABLES

Budget Ville

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents le passage en perte de différentes créances irrécouvrables pour un montant total de 431,28 € concernant des créances irrécouvrables des années 2010 et 2012 issues du budget assainissement.

Les crédits sont prévus à l'article 6541 fct 01 du budget de l'exercice 2014.

Budget eau

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents le passage en perte de différentes créances irrécouvrables pour un montant total de 851,83 € concernant des créances irrécouvrables des années 2012, 2013 et 2014.

Les crédits sont prévus à l'article 6541 du budget de l'exercice 2014.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 19 décembre 2014

Il est à noter que ce passage en perte sur créances irrécouvrables décharge le comptable mais n'éteint pas la dette du redevable. Il est également rappelé que toutes les procédures de poursuite ont été utilisées par la Trésorerie de Wissembourg pour le recouvrement de ces créances.

La commission des finances a émis un avis favorable et unanime.

4. DECISION AVANT VOTE DU BUDGET 2015

L'article L1612-1 du code général des collectivités prévoit :

« Jusqu'à l'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Les crédits correspondants sont inscrits au budget lors de son adoption. L'autorisation mentionnée ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits ».

4.1. BUDGET VILLE

Montant budgétisé - dépenses d'investissement 2014 : 1 833 000 €
(hors chap. 16 « Remboursement d'emprunts »)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide avec vingt trois voix pour et six abstentions (TYBURN Jean-Max, DAMBACHER Sandra, PFEFFER Jean-Louis, FISCHER Joseph, FISCHER-JUNCK Sandra et par procuration et DHEURLE Joëlle) de faire application de cet article à hauteur de 300 000 € (<25% X 1 833 000 €) dans les conditions suivantes :

Dépenses d'investissement concernées :

BATIMENTS

Travaux église St Jean (chauffage + menuiserie)	20 000 € (Art. 21318 fct 324)
Travaux Mairie Wissembourg (électricité/salle Jean Monnet)	12 000 € (Art. 21311 prog. 481 fct 020)
Travaux école St Jean	10 000 € (Art. 21312 fct 212)
Dépenses ancienne synagogue (hono/archives)	30 000 € (Art. 21318 prog. 651 fct 020)
Travaux divers bâtiments	20 000 € (Art. 21318 fct 020)
TOTAL	92 000 €

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 19 décembre 2014

VOIRIE

Travaux extension voirie	20 000 € (Art. 2151 prog. 564 fct 822)
TOTAL	20 000 €

AUTRES TRAVAUX

Travaux éclairage public	8 000 € (Art. 2152 prog. 527 fct 814)
TOTAL	8 000 €

AUTRES DEPENSES

Participation travaux électrification (loi SRU)	20 000 € (Art. 2042 fct. 020)
Achat de terrains	10 000 € (Art. 2111 fct 824)
Achat matériel de bureau et informatique	10 000 € (Art. 2183 fct 020)
Achat mobilier	8 000 € (Art. 2184 fct 020)
Achat collections médiathèque	5 000 € (Art. 2188 fct 321)
Achat logiciels	8 000 € (Art. 2051 fct 020)
Achat plantations (espaces verts)	3 000 € (Art. 2121 fct 823)
Achat matériel technique LA NEF	5 000 € (Art. 2188 prog. 480 fct 314)
Achat panneaux de signalisation	12 000 € (Art. 2188 prog. 541 fct 824)
Achat horodateur	7 000 € (Art. 2152 fct 01)
Achat abris de touche (Stade Altenstadt)	6 000 € (Art. 2188 fct 412)
Achat instruments de musique	13 000 € (Art. 2188 fct 311)
Achat outillages service technique	5 000 € (Art. 2158 prog. 479 fct 020)
Frais d'études (diagnostic Lauter)	60 000 € (Art. 2031 fct 811)
Achat matériels divers	8 000 € (Art. 2188 fct 020)
TOTAL	180 000 €

P.S. : les opérations traitées en autorisation de programmes et crédits de paiement (Orgue St Jean et traversée d'Altenstadt) ainsi que les crédits reportés de 2014 ne sont pas traités dans ce dispositif.

La commission des finances a émis un avis favorable et unanime.

Le Conseil Municipal autorise dans les mêmes termes M. le Maire à demander toutes les subventions auxquelles la Ville peut prétendre.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 19 décembre 2014

4.2. BUDGET EAU

Montant budgétisé - dépenses d'investissement 2014 : 356 000 €

(hors chap. 16 « Remboursement d'emprunts »)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents de faire application de cet article à hauteur de 30 000 € (<25% X 356 000 €) dans les conditions suivantes :

Dépenses d'investissement concernées :

Travaux extension réseau 30 000 € (Art. 2156 prog. 501)

La commission des finances a émis un avis favorable et unanime.

Le Conseil Municipal autorise dans les mêmes termes M. le Maire à demander toutes les subventions auxquelles la Ville peut prétendre.

5. CONTRAT DE TERRITOIRE DU PAYS DE WISSEMBOURG 2015-2017

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide avec vingt trois voix pour et six abstentions (TYBURN Jean-Max, DAMBACHER Sandra, PFEFFER Jean-Louis, FISCHER Joseph, FISCHER-JUNCK Sandra et par procuration et DHEURLE Joëlle) d'approuver le contrat de territoire du Pays de Wissembourg à intervenir avec le Conseil Général pour la période 2015 à 2017 et d'autoriser M. le Maire à le signer.

Ce 2^e contrat de territoire définit comme le précédent, mais pour une durée de trois ans, les aides apportées par le Conseil Général aux opérations d'investissement des communes et intercommunalités. A ce titre, les projets prioritaires portés par la commune sont inscrits dans ce contrat pour la période allant du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2017.

Le Conseil Général a approuvé les termes de ce contrat lors de sa commission permanente du 1^{er} décembre 2014.

La commission des finances a émis un avis favorable et unanime.

6. INDEMNITE DE CONSEIL AU TRESORIER

Vu l'article 97 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes,

Vu le décret N° 82-979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités de conseil allouées au trésorier,

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 19 décembre 2014

Vu l'avis favorable et unanime de la commission des finances,

En contrepartie des prestations de conseil assurées par le trésorier, **le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents**

- d'accorder cette indemnité de conseil au taux de 100 % par an
- d'accepter le calcul de cette indemnité selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel précité
- d'attribuer cette indemnité à M. BALLIER Stéphane

Les crédits sont prévus à l'article 6225 fonction 020 du budget de l'exercice concerné.

7. SUBVENTION ASSOCIATION SPORTS ET LOISIRS ECOLE D'ALTENSTADT

43 élèves de l'école d'Altenstadt (CE au CM2) vont participer, dans le cadre d'un projet "cirque", à une classe de découverte du 9 au 13 mars 2015 à Senones (88).

Coût du séjour + transport : 261 € / élève

Afin de soulager la participation des parents, l'école d'Altenstadt sollicite le versement d'une subvention de la Ville de Wissembourg.

Les crédits sont prévus à l'article 657437 fonction 213 du budget de l'exercice 2014.

La commission des finances a émis un avis favorable et unanime.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents le versement d'une subvention de 1 075 €, soit 5 € / enfant / jour à l'association sports et loisirs de l'école d'Altenstadt dans les conditions exposées ci-dessus.

8. ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS POUR L'EXERCICE 2015

8.1. OFFICE DE TOURISME DE WISSEMBOURG

Considérant que Mmes et MM. Christian GLIECH, Maire, Evelyne FEYEREISEN-HAINE, Isabelle MATTER, Martial KELLER, Sabine GREBMAYER, Adjoints au Maire, Vincianne GRUSSEMER-HOFFSCHIER, Joëlle DHEURLE, conseillères municipales, ont été désignés par le Conseil Municipal pour représenter la Ville au sein de l'Office de Tourisme de Wissembourg, conformément aux statuts de cette association,

Vu l'article L 2541-27 du code général des collectivités territoriales qui précise que le maire, les adjoints et les membres du conseil municipal ne peuvent pas prendre part aux délibérations relatives aux affaires dans lesquelles ils sont intéressés personnellement ou comme mandataires,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents l'attribution de la subvention suivante pour l'exercice 2015 :

Office du Tourisme de Wissembourg (fonctionnement) : 133 000 € * (Art 657407 fct 95)
dont 3 000 € au titre d'un projet participatif portant sur un salon du tourisme à Bruxelles

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 19 décembre 2014

Depuis la loi du 12 avril 2000 et le décret du 6 juin 2001 n°495, les subventions des communes aux associations, dont le montant annuel dépasse 23 000 €, doivent obligatoirement faire l'objet d'une convention financière définissant les objectifs, le montant et le contrôle de leur emploi.

Le Conseil Municipal autorise dans les mêmes termes M. le Maire à signer la convention financière avec l'Office de Tourisme de Wissembourg dans les conditions exposées ci-dessus.

***Ce vote permettra le versement d'un premier acompte de subvention avant le vote du budget 2015.**

La commission des finances a émis un avis favorable avec une abstention.

8.2. CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE WISSEMBOURG

Considérant que Mmes et MM. Christian GLIECH, Maire, Evelyne FEYEREISEN-HAINE, Norbert SCHWARTZ, Isabelle MATTER, Adjointes au Maire, Zehra AKSOY, Anne-Marie WENDLING, Francine CADÈNE-SCHULIK, Sandra FISCHER-JUNCK, conseillères municipales, ont été désignés par le Conseil Municipal pour représenter la Ville au sein du Centre Communal d'Action Sociale de Wissembourg,

Vu l'article L 2541-27 du code général des collectivités territoriales qui précise que le maire, les adjoints et les membres du conseil municipal ne peuvent pas prendre part aux délibérations relatives aux affaires dans lesquelles ils sont intéressés personnellement ou comme mandataires,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents l'attribution de la subvention suivante pour l'exercice 2015 :

Centre Communal d'Action Sociale de Wissembourg : 210 000 € *
(Art. 657362 fct 520)
(incluant la valorisation des charges de personnel 2015 du service social)

Le Conseil Municipal autorise dans les mêmes termes M. le Maire à signer une convention financière avec le Centre Communal d'Action Sociale de Wissembourg. Cette convention stipulera notamment le calendrier des versements liés à cette subvention.

***Ce vote permettra le versement d'un premier acompte de subvention avant le vote du budget 2015.**

La commission des finances a émis un avis favorable avec une abstention.

9. TARIFS MUNICIPAUX

Vu le projet des tarifs municipaux applicables en 2015,

Vu la proposition de la commission des finances de voter les nouveaux tarifs municipaux à compter du 1^{er} janvier 2015,

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 19 décembre 2014

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents d'approuver la refonte des différents tarifs communaux figurant dans le document unique joint en annexe et applicables à compter du 1^{er} janvier 2015.

10. ANIMATION DU SITE NATURA 2000 DE LA LAUTER - ANNEE 2015 - PROGRAMME D' ACTIONS ET PLAN DE FINANCEMENT

Pour finaliser le dossier de demande de subvention à l'Etat pour le poste « d'animation du site Natura 2000 de la Lauter » pour l'année à venir, **le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents** d'approuver le programme d'actions et le plan de financement comme suit :

Pour l'année 2015, le programme d'actions prévu dans le cadre de l'animation du site Natura 2000 de la Lauter est le suivant :

- montage de contrats Natura 2000 forestiers (débardage alternatif)
- gestion d'une parcelle (pré de service de la maison forestière de Schleithal) sur laquelle ont été identifiées des espèces patrimoniales de papillons et de libellules : réalisation d'un inventaire faune – flore et établissement d'un plan de gestion
- suivi des travaux réalisés entre 2010 et 2012 dans le cadre du programme LIFE Lauter-Donon (recolonisation des cours d'eau, des mares et des milieux ré-ouverts notamment dans le marais d'Altenstadt et en bordure de Lauter)
- maintien de la relation avec les gestionnaires allemands du site du Bienwald (supports de communication, participation à diverses rencontres)
- poursuite du travail sur la gestion de la Lauter, en particulier sur les problématiques suivantes : embâcles, restauration de la ripisylve, suivi du plan de gestion réalisé par le Conservatoire des Sites Alsaciens pour l'Arrêté de Protection du Biotope du « cours inférieur de la Lauter », continuité écologique
- valorisation du sentier pédagogique inauguré en juin 2012
- proposition de signature de la charte Natura 2000 aux propriétaires privés, en particulier le long de la Lauter
- poursuite des opérations de communication et de sensibilisation du public local
- poursuite des actions engagées.

Ce programme découle du plan d'actions décrit dans le Document d'Objectifs du site Natura 2000, et il sera détaillé lors du prochain comité de pilotage qui aura lieu en début d'année 2015.

Pour la mise en œuvre de ce programme en 2015, le plan de financement est le suivant :

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 19 décembre 2014

Dépenses		Recettes	
Frais de personnel (105 jours / an)	21 250 €	Subvention Etat + UE	30 000 €
Prestation de service	15 600 €	Subvention Agence de l'Eau Rhin-Meuse	8 950 €
Frais divers (formations, achats)	2 100 €	Autofinancement Ville	0 €
Total dépenses	38 950 €	Total recettes	38 950 €

La commission des finances a émis un avis favorable et unanime.

Le Conseil Municipal autorise dans les mêmes termes M. le Maire à demander toutes les subventions auxquelles la Ville peut prétendre.

11. ATTRIBUTION DU MARCHÉ POUR LA FOURNITURE DE GAZ

Vu les propositions remises par les fournisseurs de gaz,
Vu l'avis émis par la commission d'appel d'offres en date du 17 décembre 2014,
Vu l'avis favorable et unanime de la commission des finances,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents d'autoriser M. le Maire à signer le marché relatif à la fourniture de gaz pour l'année 2015 avec l'entreprise GDF SUEZ pour un montant estimé à 142 663,02 euros TTC correspondant à une consommation estimée dans le cadre de la consultation à 2915 MWH.

M. le Maire est autorisé dans les termes à signer toutes les autres pièces relatives à la consultation.

12. INSTRUCTION DES DEMANDES D'AUTORISATIONS D'URBANISME – AVENANT

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 29 juin 2011 décidant de confier au Département l'instruction des autorisations d'occupation des sols,

Vu la convention établie entre le Conseil Général et la commune en date du 19 août 2011,

A compter du 1^{er} janvier 2015, le concours apporté par le Département du Bas-Rhin donne lieu, conformément aux dispositions arrêtées par le Conseil Général dans sa délibération du 26 mai 2014, à une redevance fixée à 2 € par habitant et par an. Le nombre d'habitants pris en considération pour le montant de la redevance de l'année N est le nombre du dernier recensement connu à la date du 1^{er} janvier de l'année N (recensement population totale).

En cas de service rendu sur une partie de l'année uniquement, le montant de la redevance sera calculé au prorata de l'année ayant effectivement fait l'objet du service.

Le montant de la redevance est susceptible d'évoluer en fonction du coût du service rendu.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 19 décembre 2014

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents d'autoriser M. le Maire à signer l'avenant à la convention avec le Département.

13. SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LA SOCIÉTÉ DES ÉDITEURS ET AUTEURS DE MUSIQUE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents d'autoriser M. le Maire à signer la convention relative à l'utilisation limitée de la photocopie de musique imprimée avec la Société des Editeurs et Auteurs de Musique.

Pour la tranche retenue, à savoir la reprographie de 16 à 20 pages par élève et par an, le coût annuel s'élève à 5,48 euros HT par élève, soit un coût estimé à 1 222,04 euros HT (sur la base d'un effectif de 223 élèves).

La commission des finances a émis un avis favorable et unanime.

14. VENTE VILLE DE WISSEMBOURG / M. JEAN-JOSEPH MEYER

Vu l'engagement pour acquérir signé par Monsieur Jean-Joseph MEYER, demeurant à 67160 Wissembourg, 33, Rue des Juifs,

Vu les avis conformes de France Domaine,

Vu le procès-verbal d'arpentage établi par Monsieur Michel PETTIKOFFER, géomètre à Wissembourg,

Vu l'avis favorable et unanime de la commission des finances,

Conformément à l'estimation faite par France Domaine, **le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide avec vingt trois voix pour et six abstentions (TYBURN Jean-Max, DAMBACHER Sandra, PFEFFER Jean-Louis, FISCHER Joseph, FISCHER-JUNCK Sandra et par procuration et DHEURLE Joëlle)** d'autoriser la vente de parcelles appartenant à la Ville au profit de Monsieur Jean-Joseph MEYER ou toutes autres personnes physique ou morale pouvant se substituer, dans les conditions suivantes :

Désignation cadastrale	Lieudit	Zonage PLUi	Superficie	Prix HT
Section C n° 82/3	Im Bockler	UB	1,05 ares	€ 1 050
Section C n° 81/3	Im Bockler	UB	2,92 ares	€ 2 920
Section C n° 84/3	Im Bockler	UB	2,73 ares	€ 2 730
Section C n° 71	Im Bockler	UB	8,27 ares	€ 8 270
Total			14,97 ares	€ 14 970

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 19 décembre 2014

M. MEYER, propriétaire de 47,57 ares de terrains dans ce secteur, s'apprête à céder ses terrains à un aménageur qui envisage la réalisation d'un lotissement qui verra la construction de 10 logements individuels.

Conformément aux dispositions du code de l'urbanisme (article L 332-15), les équipements propres, c'est à dire les travaux nécessaires à la viabilité et à l'équipement d'un tel lotissement incombent à l'aménageur. Par contre, l'aménagement et le financement des équipements publics (par exemple, une voirie qui ne dessert pas uniquement un tel lotissement) incombent à la commune qui, en contre partie, perçoit notamment la taxe d'aménagement ainsi que les fiscalités locales provenant des constructions réalisées dans ce lotissement.

Le Conseil Municipal autorise dans les mêmes termes M. le Maire à signer l'acte authentique portant exclusivement sur la vente des terrains.

15. ECHANGE SCI QUAI DES FRERES (REGULARISATION)

Vu la délibération du Conseil Municipal du 27 mai 2014,
Vu l'engagement pour échanger signé par Madame la Gérante de la SCI QUAI DES FRERES, avec siège social à 67500 Haguenau, 8, Rue de la Torture,
Considérant qu'en raison de l'implantation du bâtiment construit par la SCI QUAI DES FRERES (à côté de l'ancien centre technique sis Quai des Frères), un échange de parcelles entre la SCI QUAI DES FRERES et la Ville de Wissembourg est nécessaire, en vue de mettre en conformité la situation cadastrale avec la réalité des faits,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents d'autoriser

➤ l'échange de parcelles dans les conditions suivantes :

1°) Cession par la SCI QUAI DES FRERES

Section	N°	Lieudit	Superficie / are	Prix €
25	(4)/16	Rue des Dominicains	0,04	Euro symbolique

2°) Cession par la Ville de Wissembourg

Section	N°	Lieudit	Superficie / are	Prix €
25	(2)/16	Rue des Dominicains	0,04	Euro symbolique

Les frais d'établissement du procès-verbal d'arpentage ainsi que les émoluments de notaire seront à la charge de la SCI QUAI DES FRERES.

M. le Maire à signer l'acte authentique de vente.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 19 décembre 2014

16. CHASSE AGRÉMENT DES CANDIDATS POUR LE LOT N°7 MIS EN ADJUDICATION

Après avoir été mis au courant des instructions réglementaires sur l'adjudication des chasses communales pour le période du 2 février 2015 au 1^{er} février 2024 et après avoir pris connaissance de l'avis favorable de la commission communale de chasse, **le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents** d'agréer

- la candidature de l'Association des Chasseurs du Massif de la Scherhol, représentée par son Président Monsieur Jean-Paul HETZEL pour participer à l'adjudication du lot mis en adjudication (unique dossier de candidature parvenu en mairie à la date limite fixée pour le dépôt des candidatures)

les associés chasseurs membres de l'Association des Chasseurs du Massif de la Scherhol à savoir Messieurs Jean -Paul HETZEL, Charles ZINCK, Albert BARTHEL, René BEILL, Sébastien BEILL, Loïc LAEUFFER.

17. ECOLE DE MUSIQUE – MODIFICATION DE POSTES

En vue du fonctionnement d'un orchestre à l'école et d'ajuster les variations des effectifs de l'école de musique, **le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents** de modifier l'ensemble des postes comme suit :

Grade	Spécialité	Ancienne situation			Nouvelle situation		
		DHS	IB	IM	DHS	IB	IM
Assistant d'enseignement artistique ppal de 2 ^{ème} classe (STOLL Ar)	clarinette	6,5	350	327	7,75	350	327
Assistant d'enseignement artistique ppal de 2 ^{ème} classe (BENDER JY)	saxophone	17,75	350	327	14,25	350	327
Assistant d'enseignement artistique ppal de 2 ^{ème} classe (SCHILLING M-FI)	trompette	7	350	327	8,5	350	327
Assistant d'enseignement artistique ppal de 2 ^{ème} classe (COSTA MONTEIRO An)	cor d'harmonie	5	350	327	6,5	350	327
Assistant d'enseignement artistique ppal de 2 ^{ème} classe (SCHMITZ Re)	trombone / tuba	3	350	327	5	350	327
Assistant d'enseignement artistique ppal de 2 ^{ème} classe (SCHWAEDERLE Jérôme)	percussions	12,75	350	327	13,75	350	327
Assistant d'enseignement artistique ppal de 2 ^{ème} classe (BENDER Ma)	violon & orchestre	8,25	350	327	7,5	350	327
Assistant d'enseignement artistique ppal de 2 ^{ème} classe (JESER Sé)	contrebasse	3,75	350	327	4,25	350	327
Assistant d'enseignement artistique ppal de 2 ^{ème} classe (OTZENBERGER)	guitare	16	350	327	18	350	327
Assistant d'enseignement artistique ppal de 2 ^{ème} classe (NUSSBAUM Gu)	orgue	5,25	350	327	6,25	350	327
Assistant d'enseignement artistique ppal de 2 ^{ème} classe (FRETTO-WOLF Ma)	accordéon				1,5	350	327

**DHS = durée hebdomadaire de service / IB = indice brut / IM = indice majoré*

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget de l'exerce 2015.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 19 décembre 2014

La commission des finances a émis un avis favorable et unanime.

18. DONS AU MUSÉE WESTERCAMP – ANNÉE 2014

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents d'accepter, à titre de régularisation, les dons d'objets suivants :

Dernier don de l'année 2013 (enregistré le 18/12/2013) pour validation en 2014 :

Don 12 de l'année 2013 : Don de Monsieur Gerd HOELTJE de Wissembourg

- Lithographie coloriée de Moritz Schauenburg « Capitulation de Strasbourg. Départ de la garnison française, le 28 septembre 1870 ».

Editée par A. Schneider, Strasbourg, 1871.

Dons au musée Westercamp en 2014 :

Don 1 : Don de Madame Madeleine WALDER-BINDER de Winterthur (Suisse)

- Lithographie coloriée de Frédéric Wentzel : « La chasse en plaine ».

Signée L. Bisch, datée 1852.

Don 2 : Don de Monsieur Stefan CALMBACH de Karlsruhe (Allemagne)

- Gravure ancienne coloriée de Braun-Hogenberg (encadrée), vue de Wissembourg.

- Gravure ancienne coloriée de Sebastien Münster (encadrée), vue de Wissembourg.

- Gravure sur cuivre, plan (encadré), Landgraviat d'Alsace par Nicolas Vischer, Amsterdam.

- Carte (encadrée), bataille de Wissembourg, 1870 (édition anglaise).

- Carte (encadrée), bataille de Woerth, 1870 (édition anglaise).

- Gravure de Matthias Merian (reproduction, encadrée), vue de Wissembourg.

Don 3 : Don de Madame Marguerite VERMOREL de Wissembourg

- Obus de la Première Guerre mondiale, réutilisé comme vase à fleurs, avec inscription commémorative et dédicace en allemand, vestige de la bataille de Verdun, 1915.

Don 4 : Don de Monsieur Mario FASSEN de Wissembourg

- Manteau d'uniforme de l'Administration des Chemins de fer d'Empire d'Alsace-Lorraine (« Reichseisenbahn Elsass-Lothringen »), avant 1918.

- Fusil français à percussion, modèle 1822 T Bis, manufacture royale de Mutzig, vers 1835.

Don 5 : Don de Monsieur Auguste MULLER de Wissembourg

- Carte postale éditée à des fins de propagande durant la Première Guerre mondiale représentant le « Kriegswahrzeichen » (« emblème de guerre » : porte à clouer) de Wissembourg, 1916.

Don 6 : Don de l'Association des Amis du Musée Westercamp, représentée par sa présidente Madame Charlotte WALTER-SCHIMPF de Wissembourg

- Lot de 52 lithographies de l'atelier d'imagerie populaire de Wissembourg (planches de soldats à découper et autres sujets) datant principalement de la période 1890-1920 (éditées par les successeurs de C. Burckardt et par Ackermann).

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 19 décembre 2014

****Informations****

19. RENONCIATION AU DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN

Le Conseil Municipal prend acte des déclarations d'intention d'aliéner ayant fait l'objet d'une renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain, conformément au tableau ci-annexé (cf. annexe B).

20. BILAN DES CONVENTIONS

Le Conseil Municipal prend acte des conventions conclues par la Ville en 2014, conformément au tableau ci-annexé (cf. annexe C).

21. BILAN DES OPÉRATIONS IMMOBILIÈRES DE LA VILLE RÉALISÉES EN 2013

Vu l'article 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales stipulant que : "Le bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire d'une commune de plus de 2000 habitants, par celle-ci ou par une personne publique ou privée agissant dans le cadre d'une convention avec cette commune, donne lieu, chaque année, à une délibération du conseil municipal",

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article 2241-1,

Vu la loi du 8 février 1995 n° 95-127 et notamment son article 11,

Considérant la nécessité pour les conseils municipaux des communes de plus de 2000 habitants de se prononcer sur le bilan annuel des cessions et acquisitions opérées par les collectivités,

A cet effet, il a été établi le tableau des acquisitions et cessions immobilières, réalisées en 2013.

Le Conseil Municipal prend acte de la présente communication du bilan des cessions et acquisitions immobilières qui ont été réalisées par la Ville au cours de l'année 2013 et qui avaient fait l'objet pour chaque transaction d'une délibération spécifique (état détaillé joint - annexe D).

22. DIVERS

- Convention pour la mise en place d'un container à vêtements
Vu le courrier d'horizon amitié,
l'association atteste que tout le textile déposé dans le conteneur finance directement et entièrement leurs œuvres de bienfaisance localisées dans le Bas-Rhin.
- Ecole de Musique : départ de M. José DE ALMEIDA, recrutement à l'étude
- Prochaine séance du Conseil Municipal à ALTENSTADT : vendredi 30 janvier

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ville de Wissembourg

Séance du 19 décembre 2014

- Prochaines manifestations :

Le calendrier complet est disponible sur le site internet de la Ville sous : <http://www.ville-wissembourg.eu/fr/Agenda/>

Aucun autre point ne figurant à l'ordre du jour et aucun membre ne demandant la parole, M. le Maire lève la séance à 19h45.